

Procès-verbal n°30 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 02 Mars 2023
À :	10h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUJER, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 29 de la réunion du 23 Février 2023.

MISE A JOUR DU CALENDRIER

Dépt 3 Poule A

Match N° : 24544735 Du 26/02/2023 (NON JOUE)

AS LE COLLET 1 / FCO DOMESSARGUES 1

La rencontre AS LE COLLET / FCO DOMESSARGUES se jouera le Dimanche 19 Mars 2023 à 15h00 sur le terrain du COLLET DE DEZE.

MODIFICATION AU CALENDRIER

Dépt 3 Poule A

Match N° : 24544751 Du 26/03/2023

LES MAGES SEDISUD STAMBR. 1 / FC CHAMPCLAUSON A. 1

La rencontre LES MAGES SEDISUD STAMBR. 1 / FC CHAMPCLAUSON A. 1 initialement prévue le 26/03/2023 est avancée au Dimanche 19 Mars 2023 à 15h00 sur le stade DU COUSSAC à LES MAGES. (Accord des deux clubs)



HOMOLOGATIONS

Dépt 2 Poule A

Match N° : 24543245 Du 12/02/2023

SA CIGALOIS 1 / EF VEZENOBRES CRUVIERS 1

EF VEZENOBRES CRUVIERS 1 battu par pénalité. Moins un point au classement.

Dépt 3 Poule B

Match N° : 24544569 Du 08/01/2023

SC NIMOIS 1 / FC RIBAUTE LES TAVERNES 1

SC NIMOIS 1 battu par pénalité. Moins un point au classement.

Senior Départemental 2 Poule B

MOUSSAC FC1/SAINTE BARBE LA GRAND COMBE 1

FC MOUSSAC perdant par pénalité. Moins un point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUDIER Cendrine

